

Arrêté n°2022 – 140 portant proclamation des résultats de l'élection des membres enseignants et BIATSS au conseil de l'UFR Droit et Science Politique

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants ;

Vu l'arrêté n°2022-113 relatif au renouvellement des membres enseignants et BIATSS au conseil de l'UFR Droit et Science Politique,

Arrête :

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 22 novembre 2022, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats des élections des membres du conseil de l'UFR DSP.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège professeurs

Sièges à pourvoir : 9

Inscrits : 18

Votants : 8

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 8

Quotient électoral : 0,88

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste E.L.I.R.E (Efficaces, Libres, Investis, Réactifs, Engagés)	8	9	/	9

Sont déclarés élus :

JOUVE Denis
DANET Anaïs
DUPERON Olivier
LAQUERRIERE-LACROIX Aude
TRAORE Seydou
VEYRE Liza
ROSA Fabrice
FROIDEVEAUX METTERIE Camille
KLEIN Luc

Collège autres-enseignants

Sièges à pourvoir : 9
Inscrits : 54
Votants : 16
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages valablement exprimés : 16
Quotient électoral : 1,77

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste E.L.I.R.E (Efficaces, Libres, Investis, Réactifs, Engagés)	16	9	/	9

Sont déclarés élus :

AIT-AHMED Faroudja
CHOPPLET Antoine
BAROIN Agathe
BRUNAUX Geoffray
TOUZEAU Line
BROCARD Emmanuel
TILLOY Céline
CHINO Hadrien
BAILLON WIRTZ Nathalie

Collège personnels BIATSS

Sièges à pourvoir : 3
Inscrits : 15
Votants : 12
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages valablement exprimés : 12
Quotient électoral : 4

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
M.A.R.N.E ! Maintenez Alexandra, Romain et Nadège Elus – Des élus 100% locaux	12	3	0	3

Sont déclarés élus :

PREVOT Nadège
GOUGELET Romain
GODEBEWSKI Alexandra

Article 2 :

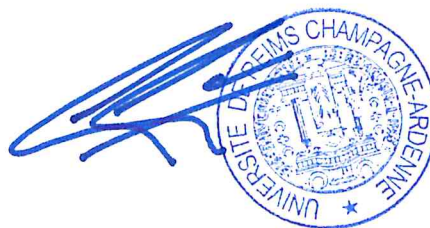
Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur l'intranet de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présents arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 26.11.2022

Guillaume GELLÉ



Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 24.11.2022

Mis en ligne le : 26.11.2022